

# PINASUAQTAVUT 2004-2009



**Notre engagement au  
chapitre de l'avenir du Nunavut**

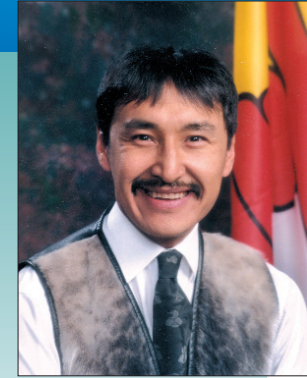
**Notre objectif : améliorer la santé, la prospérité et l'autonomie des Nunavummiut**



ISBN 1-55325-067-2



## NOTRE ENGAGEMENT A L'ÉGARD DE L'AVENIR DU NUNAVUT PINASUAQTAVUT



**A**u cours du mandat de la deuxième Assemblée législative, nous nous engageons à veiller à ce que notre travail dans le sens du développement économique et de l'établissement d'assises culturelles dans l'optique des valeurs sociétales inuites, rejoigne les efforts continus consentis aux aspects fondamentaux privilégiés par notre gouvernement dans les domaines de l'éducation, du logement et de la santé.

Les fondements solides établis dans le cadre du premier mandat du gouvernement du Nunavut nous permettent maintenant de bâtir un territoire plus autonome et plus solide. De plus, notre travail continuera d'être guidé par notre engagement indéfectible envers *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Le premier gouvernement du Nunavut avait élaboré un plan à long terme visant le développement de notre territoire. Ce plan envisageait la vie au Nunavut d'ici l'an 2020. Le plan énonçait

quatre aspects à privilégier et actualiser, et ce, dans le cadre de principes directeurs axés sur les traditions, les croyances, les valeurs et les pratiques ancestrales des Inuit du Nunavut. Le plan en question portait sur les quatre priorités suivantes :

- **Inuuqatigiittiarniq : la santé des collectivités**
- **Pijarnirniqsat Katujjiqatigiittiarnirlu : l'unité et la simplicité**
- **Namminiq Makitajunnarniq : l'autonomie**
- **Ilippallianguinnarniq : l'apprentissage continu**

En plus de fixer ces priorités, le gouvernement formulait également les objectifs précis à rencontrer à chacun de ces chapitres, au cours des cinq premières années.

Le nouveau gouvernement du Nunavut s'est penché sur ces priorités et a évalué les progrès réalisés au chapitre des objectifs énoncés pour les cinq premières années. Des progrès importants ont été accomplis dans de nombreux domaines. Certains objectifs

ont été entièrement atteints, dans d'autres cas, le travail est bien engagé et sur d'autres plans, il reste encore beaucoup à faire. Dans l'ensemble, le gouvernement et la population du Nunavut ont fait de grands pas et, collectivement, nous pouvons être fiers de nos réalisations.

Par le document **Pinasuaqtavut : 2004 – 2009**, nous réitérons notre engagement au chapitre des quatre priorités formulées ; nous nous penchons sur les principales réalisations du premier gouvernement et fixons nos objectifs pour les cinq prochaines années. Nous continuerons de fonder notre travail sur les principes adoptés par le premier gouvernement et dans une plus grande mesure encore, sur les valeurs sociétales inuites de l'Inuit Qaujimagatuqangit guidant de manière essentielle, la façon de faire de notre gouvernement.

À mesure que nous progressons, nous continuerons à travailler avec nos partenaires créés dans le cadre de l'Accord sur les reven-

dications territoriales. J'ai entièrement confiance que le maintien de communications ouvertes entre les Nunavummiut et ce gouvernement, nous permettra d'atteindre nos objectifs et notre but qui est d'améliorer la vie des Nunavummiut en renforçant notre culture et en favorisant l'essor de notre économie.



Paul Okalik  
Premier ministre du Nunavut

## PRINCIPES DIRECTEURS

Il est question ici des valeurs sociétales inuites fondamentales à la prestation des programmes et services du gouvernement. Il est primordial d'adopter les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit. Les conseils les plus sages nous proviennent bien souvent de nos aînés lesquels ont eux-mêmes, autrefois, puisé ces valeurs auprès de leurs aînés. Ces principes devront guider nos efforts en sorte que notre gouvernement ainsi que les programmes et services que nous offrons correspondent aux besoins de la population que nous desservons.

**Inuuqtigiitsiarniq** : respect de l'autre, rapports avec l'autre et compassion envers les autres.

- Dans tous les conseils qu'ils ont formulés (uqaujjuusiat) les aînés prônent le respect et le traitement équitable de l'autre. Les pratiques gouvernementales doivent promouvoir l'impartialité.

**Tunnganarniq** : promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur.

- Il importe de créer un milieu de travail axé sur la personne, accueillant et ouvert pour les Nunavummiut, les aînés, les collègues de travail et l'ensemble de la population. Il est important de faire disparaître les obstacles linguistiques et culturels afin de pouvoir accueillir l'ensemble de la population.

**Pijitsirniq** : servir la famille et la collectivité.

- Tous les membres du personnel du GDN s'efforceront de servir les individus et l'ensemble de la collectivité au meilleur de leurs habiletés.

**Aajiqatigiingniq** : discuter et développer des consensus pour la prise de décision.

- Les décisions et les communications importantes se feront en requérant l'avis de diverses personnes au moyen de rencontres personnelles, par l'entremise de communications directes et par le développement de consensus.
- La langue inuite sera utilisée comme principale langue de communication.

- Le silence fait partie de la communication, et il ne signifie pas nécessairement un accord.

**Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq** : le développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action.

- Le milieu de travail sera plus réceptif et flexible pour faire place à de nouvelles idées et de nouvelles pratiques.
- Le personnel inuit doit avoir la possibilité de développer de nouvelles compétences en milieu de travail pendant les heures normales en utilisant des outils comme le mentorat, la formation en cours d'emploi et le perfectionnement professionnel.

**Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq** : travailler ensemble dans un but commun.

- Les membres du personnel inuit et non inuit doivent travailler ensemble en utilisant leurs connaissances et leurs expériences respectives afin de développer une compréhension réciproque et

une approche équilibrée pour la fourniture des programmes et des services.

- Il est possible de mieux servir la population grâce à la collaboration et à la compréhension réciproque dans le milieu de travail.

**Qanuqtuurniq** : innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions.

- Voilà le fondement de la longévité. Les Inuit ont constamment dû trouver des moyens de survivre. Le gouvernement doit reconnaître l'importance de toujours chercher de nouvelles occasions de progresser et d'aller de l'avant.

**Avatittinnik Kamatsiarniq** : respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.

- Il s'agit d'une valeur fondamentale de la société inuite qui a permis aux Inuit de survivre depuis des siècles et cette valeur est toujours de grande importance de nos jours.

## INUUQATIGIITARNIQ: DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

**N**ous croyons que la santé du Nunavut est liée à la santé physique, sociale, économique et culturelle des collectivités.

### Les valeurs qui nous guideront :

- Les personnes avant toute chose ;
- Les personnes sont responsables de leur propre bien-être;
- Il faut soutenir les personnes qui sont incapables de prendre soin d'elles-mêmes ;
- Il faut offrir des options et des occasions permettant de renforcer les individus, les familles et les collectivités ;
- Nous relèverons les défis présentés par l'abus d'alcool et d'autres drogues, la violence et les pertes d'êtres chers d'un point de vue individuel, familial et communautaire ;
- Le renforcement des capacités communautaires profitera à l'ensemble du Nunavut ;
- Le travail d'équipe à tous les niveaux du gouvernement renforcera le Nunavut.

### La vision du Nunavut en 2020 :

- Des collectivités autonomes et faisant preuve de compassion qui répondront aux besoins des individus et des familles ;
- Les gens respecteront la sagesse des aînés et les actions à prendre seront décidées en utilisant le meilleur des connaissances modernes et des méthodes traditionnelles ;
- Les conditions sanitaires et sociales seront aussi bonnes sinon meilleures que la moyenne canadienne ;
- Les familles et les individus du Nunavut auront accès à diverses options de logement à coût abordable ;
- L'éducation des enfants et la protection des personnes dans le besoin « Ilagiinniq » (la parentalité) et « l'Inuuqatigiinniq » (l'appartenance à une communauté) font partie d'un projet collectif ;
- Le Nunavut gère et profite d'un environnement propre et sain sur la terre comme dans les eaux.

## Les principales réalisations du premier gouvernement du Nunavut :

Avril 1999 – mars 2004 :

- Développement d'une stratégie sur la toxicomanie et la santé mentale, d'une stratégie sur la réduction du tabagisme, d'un programme de soins à domicile et mise sur pied d'un groupe de travail sur la prévention du suicide ;
- Travail de collaboration avec divers partenaires, notamment les organismes créés dans le cadre de l'accord sur les revendications territoriales, afin de mettre sur pied le Groupe de travail sur la prévention du suicide ;
- Le Collège de l'Arctique du Nunavut offre un programme de sciences infirmières menant à l'obtention d'un diplôme ainsi qu'une variété de programmes pour les personnes qui dispensent des soins de santé et de services sociaux ;
- Construction de 330 unités de logement social et de 157 unités de logement pour le personnel à l'échelle du Nunavut ;
- Travail de collaboration avec NTI pour le développement de la stratégie d'habitation du Nunavut afin de faire face à la pénurie de logements sociaux ;

- Des services et des programmes de garderie sont maintenant disponibles dans l'ensemble des collectivités ;
- Formation pour les juges de paix et les comités de justice communautaire ;
- Augmentation du nombre d'agents inuits au sein de la GRC et établissement d'un poste de police de la GRC dans chacune des collectivités ;
- Adoption de la Loi sur la faune du Nunavut.

## Priorités de la deuxième Assemblée législative du Nunavut :

- Améliorer la santé et le bien-être des Nunavummiut en offrant des soins de santé plus près de leur résidence ;
- Soutenir le travail du Conseil Choisir la vie. Mettre en œuvre la stratégie de prévention du suicide en mettant l'accent sur le bien-être ;
- Élargir l'accès aux centres de santé 24 heures pour les aînés ;
- Favoriser le mieux-être des Nunavummiut par le biais d'une campagne d'encouragement à la vie active et au bénévolat ;



- Établir une stratégie et des partenariats au soutien du sain développement et du mieux-être des enfants et de la jeunesse ;
- Élaborer une loi sur la santé publique au Nunavut ;
- Stimuler les occasions de développement économique et les programmes sociaux dans les plus petites collectivités ;
- Mettre sur pied des centres de guérison, des campements et des camps pour les jeunes à titre de mode alternatif à l'incarcération ;
- Construire de nouveaux établissements correctionnels afin de réduire la surpopulation et ainsi offrir des programmes correctionnels plus efficaces ;
- Traiter de la crise du logement qui prévaut au Nunavut en appuyant activement les programmes de rénovation et d'accès à la propriété ;
- De concert avec la Nunavut Tunngavik, faire pression auprès du gouvernement fédéral dans l'objet d'obtenir le financement du plan d'action de dix ans du Nunavut au chapitre du logement des Inuit ;

- Continuer à construire de nouvelles unités de logement social dans le cadre des ententes intervenues avec Infrastructure Canada ;
- Réduire les coûts de gestion du parc de logements sociaux en augmentant l'efficacité énergétique et en adoptant de nouvelles technologies de construction, en partenariat avec Ressources naturelles Canada ;
- Mettre davantage l'accent sur toutes les questions environnementales ;
- Conserver l'énergie et réduire la consommation tout en trouvant des alternatives à l'utilisation du mazout pour la production d'électricité ;
- Étudier la possibilité de « rapatrier » les véhicules usagés ;
- Mise en œuvre de la loi sur la faune du Nunavut ;
- Mise en œuvre de la stratégie du Nunavut en matière de changements climatiques ;
- Améliorer les communications entre le GDN et les collectivités du Nunavut, incluant l'amélioration des partenariats avec l'Association des municipalités du Nunavut et les conseils municipaux.

## PIJARNIRNIQSAT KATUJJIQATIGIITTIARNIRLU : SIMPLICITÉ ET UNITÉ

**N**ous croyons qu'un accès facile au gouvernement et à ses programmes est essentiel à tout gouvernement qui souhaite la participation des citoyens.

### Les valeurs qui nous guideront :

- Les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit serviront de pierre d'assise afin de développer un gouvernement ouvert, réceptif et responsable ;
- Le développement de programmes et de services justes, compréhensibles et faciles d'accès permettra d'encourager la participation de la population tout en permettant au gouvernement d'assumer ses responsabilités ;
- Toutes les activités et les dépenses doivent avoir un but productif ;

- Simplicité ne veut pas dire uniformité – la diversité des approches peut s'appuyer sur des forces, des ressources ou des méthodes variées ;
- La coopération sera le mot d'ordre à tous les niveaux du gouvernement.

### En 2020, le Nunavut sera un endroit où :

- Le gouvernement du Nunavut fonctionne de manière ouverte et honnête en encourageant la participation de la population ;
- Les structures et les activités du gouvernement répondent aux besoins du Nunavut en utilisant les ressources de la manière la plus efficace possible ;
- L'inuktitut, dans ses diverses formes, est la langue de travail du gouvernement du Nunavut ;
- L'égalité des chances existe à l'échelle du Nunavut dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la justice et des autres services ;
- La population bien informée relève les défis et assume les responsabilités liées au fonctionnement de collectivités actives ;

- Les collectivités ont un accès transparent aux fonctionnaires, aux services et à l'information du gouvernement.

### **Les principales réalisations du premier gouvernement du Nunavut :**

#### **Avril 1999 – mars 2004 :**

- Mise en place d'un système judiciaire unifié ;
- Adoption de la *Loi sur les droits de la personne* par l'Assemblée législative ;
- Signature de l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les parcs territoriaux, en partenariat avec Nunavut Tunngavik inc. ;
- Création de deux importantes sociétés de la Couronne : la Société d'habitation du Nunavut et la Société d'énergie Qulliq ;
- Signature d'une Entente de coopération nordique avec les T.N.-O. et le Yukon ;
- Modification et adoption de lois et de politiques reflétant les besoins particuliers du Nunavut ;

- Négociation d'un protocole de coopération bilatéral avec NTI. Une révision de ce protocole a été effectuée et, tenant compte de l'expérience acquise, NTI et le gouvernement ont convenu que leurs relations de travail devaient être guidées par les principes de *l'Iqqanaijaqatigiit (travailler ensemble)*.

### **Priorités de la deuxième Assemblée législative du Nunavut :**

- Refléter les valeurs sociétales inuites et nourrir chez les Inuit, un sens d'appartenance à leur gouvernement, en établissant clairement et en veillant à la mise en oeuvre de moyen pratiques d'intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit à la prestation des services au public par le gouvernement ;
- Procéder à la vérification des exigences figurant aux descriptions de postes dans l'objet d'en éliminer les barrières systémiques à l'emploi ;
- Créer des liens entre diverses initiatives comme le Plan d'embauchage des Inuit, la Stratégie de formation des adultes du Nunavut, les programmes de stages en gestion et les programmes de perfectionnement professionnel afin d'éviter le

- chevauchement et de maximiser le rendement du capital investi ;
- Adopter une approche intégrée en matière de prestation de services au public, laquelle permettra d'éviter le chevauchement et d'optimiser les ressources disponibles ;
  - Veiller à la saine gestion des ressources financières du Nunavut en donnant activement suite aux recommandations formulées par le vérificateur général et les comités permanents de l'Assemblée législative en matière de renforcement de la gestion financière dans l'ensemble du gouvernement et des sociétés d'État ;
  - Examiner la possibilité d'établir une loi qui régirait l'imputabilité des organismes gouvernementaux dans tout le territoire ;
  - Rédiger et appliquer des politiques simples et compréhensibles pour chaque ministère du gouvernement ;
  - Développer une loi sur les langues officielles propre au Nunavut afin de promouvoir l'usage de l'inuktitut en milieu du travail, tant à la fonction publique que dans le secteur privé ;
  - Promouvoir l'inuktitut en tant que langue de travail du gouvernement ;

- Tenter de trouver les fonds qui permettraient d'accroître la capacité du directeur des services linguistiques à offrir des services d'interprétation et de traduction dans les diverses langues officielles du Nunavut ;
- Rendre disponible l'ensemble des lois, des politiques gouvernementales, des documents et des formulaires du gouvernement dans toutes les langues officielles du Nunavut ;
- Simplifier le processus d'octroi de financement gouvernemental aux hameaux ;
- Simplifier les processus d'évaluation et d'enregistrement des terres conformément aux dispositions de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ;
- Améliorer les services d'aide juridique en collaboration avec la Commission des services juridiques du Nunavut ;
- Mettre en œuvre la nouvelle Loi sur les droits de la personne et créer la Commission des droits de la personne du Nunavut ;
- Réviser et mettre à jours la *Loi sur la fonction publique du Nunavut*.

## NAMMINIQ MAKITAJUNNARNIQ : L'AUTONOMIE

**N**ous croyons que les collectivités et le gouvernement sont liés et qu'il faut travailler ensemble pour prendre soin des personnes dans le besoin, pour fixer des objectifs communs et pour mettre en place les ressources nécessaires afin d'atteindre nos objectifs.

### Les valeurs qui nous guideront :

- Nous travaillerons selon nos moyens financiers ;
- Nous inclurons les valeurs sociétales inuites dans les nouvelles stratégies de développement durable de nos ressources économiques ;
- Nous bâtirons en nous appuyant sur nos forces tout en respectant et en soulignant les particularités des résidents, des collectivités, de l'environnement et de l'économie du Nunavut ;
- Les résidents du Nunavut profiteront de toutes les occasions afin de bénéficier des deniers publics dépensés au Nunavut et par le Nunavut ;
- Nous appliquerons *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* lors de la planification et du développement des programmes et des services gouvernementaux ;

- Le Nunavut contribuera au développement du pays à titre de participant actif et engagé et oeuvrera de manière dynamique au sein du monde circumpolaire.

### En 2020, le Nunavut sera un endroit où :

- Le gouvernement du Nunavut rencontre toutes les obligations qui lui incombent en vertu de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ;
- Les membres de la société sont bien renseignés et prennent des décisions éclairées pour eux-mêmes, leur famille et leur collectivité ;
- Les Nunavummiut sont autonomes et actifs dans une solide économie mixte où les résidents font des choix productifs afin de participer à l'économie ;
- L'accès aux programmes et aux services est facile, simple, clair et efficace ;
- Le Nunavut jouit d'une prospérité croissante et vit selon ses moyens ;

- La contribution du Nunavut est respectée à l'échelle nationale et internationale.

### **Les principales réalisations du premier gouvernement du Nunavut :**

#### **Avril 1999 – mars 2004 :**

- Mise en œuvre du plan de décentralisation qui a créé 460 postes dans 10 collectivités ;
- Développement d'une stratégie de développement économique pour le Nunavut ;
- Préparation d'une étude sur le financement municipal et augmentation du financement de base destiné aux hameaux ;
- Révision de la politique sur le soutien du revenu afin de mettre l'accent sur la formation et les mesures incitatives à l'emploi ;
- Création de l'organisme de formation pour les municipalités afin de former des Nunavummiut dans les collectivités pour occuper des emplois dans leur collectivité ;
- Révision de la politique (Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti) et adoption d'importantes modifications aux politiques et aux règlements ;
- Conclusion d'ententes avec le Canada concernant les infrastructures élémentaires pour le Nunavut ;
- Sensibilisation accrue des fonctionnaires du gouvernement fédéral concernant les formules de financement par habitant afin qu'ils comprennent que ces formules ne tiennent pas toujours compte du contexte unique du Nunavut et de ce fait ne répondent pas aux besoins des Nunavummiut ;
- Travail de collaboration avec l'Association des municipalités du Nunavut et octroi de fonds afin de mettre sur pied un système d'autoassurance (NAMIX).

### **Priorités de la deuxième Assemblée législative du Nunavut :**

- Mettre en œuvre le Plan d'embauchage des Inuit, y compris le programme de stages en gestion Sivuliqtiksat, les programmes culturels et d'orientation du personnel et les initiatives de recrutement et de maintien en poste des employés ;
- Développement de stratégies de recrutement, de maintien en poste du personnel, d'éducation et de formation à l'intention des professionnels de la santé et des services sociaux afin d'augmenter les effectifs au Nunavut ;
- Oeuvrer activement, de concert avec le gouvernement fédéral et la Nunavut Tunngavik inc., à l'atteinte des objectifs énoncés à l'article 23 de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, afin de bâtir une fonction publique représentative de la population du Nunavut ;

- Améliorer le système de soutien du revenu du Nunavut afin d'encourager l'autonomie économique et de réduire la dépendance à l'assistance sociale ;
- Développer l'économie du Nunavut, le secteur privé et le marché du travail par la mise en œuvre rigoureuse de la stratégie de développement économique du Nunavut et l'atteinte des secteurs cibles notamment le secteur minier, les pêcheries, l'art et l'artisanat et le tourisme ;
- Négociation d'une Entente de développement économique avec le Canada afin de soutenir le développement économique des collectivités et la formation au Nunavut ;
- Travailler en collaboration avec divers partenaires afin de simplifier et de stimuler l'accessibilité aux programmes de soutien aux entreprises du Nunavut ;
- Étudier et éliminer les règlements inutiles qui limitent le développement des entreprises ;

- Mettre en œuvre la nouvelle politique NNI et revoir tous les ans son efficacité ;
- Gérer de manière responsable sur le plan financier ;
- Conclure des Ententes de financement préétablies avec le gouvernement du Canada concernant les besoins socio-économiques essentiels et les immobilisations ;
- Développement d'une approche globale de planification des immobilisations en coopération avec l'Association des municipalités du Nunavut et le gouvernement fédéral, incluant l'identification de partenariats pour le développement des infrastructures de transport ;
- Oeuvrer dans le sens de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et de concert avec les organismes de représentation des parties à l'Accord afin d'utiliser et de partager de manière optimale, les ressources du Nunavut ;
- Entreprendre des négociations en matière de cession, avec le gouvernement du Canada ;

- Élaborer une loi sur les parcs, propre au Nunavut, faisant inclusion de l'Accord sur les revendications territoriales ;
- Veiller à la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuit (ERRI) au sujet des parcs territoriaux ;
- Compléter et actualiser les stratégies sur la chasse au phoque et les pêcheries du Nunavut ;
- Travailler en vue d'augmenter les quotas alloués au Nunavut pour la pêche hauturière dans le détroit de Davis et la baie de Baffin afin qu'ils soient comparables aux quotas de pêche contiguë des autres provinces et territoires ;
- Améliorer les services policiers dans les collectivités afin d'accroître la participation communautaire et la confiance de la population.



## ILIPPALLIANGINNARNIQ: L'APPRENTISSAGE CONTINU

**N**ous croyons qu'il est nécessaire de développer une culture d'apprentissage continu afin que les Nunavummiut puissent atteindre leur plein potentiel.

### Les valeurs qui nous guideront :

- L'apprentissage est un processus qui se poursuit la vie durant ;
- Il est important de reconnaître la valeur de l'enseignement et des apprentissages à tous les niveaux et en provenance de diverses sources : les aînés, la famille, les jeunes, l'école et les centres communautaires d'apprentissage en plus de développer les programmes d'apprentis ainsi que les programmes collégiaux et universitaires ;
- L'égalité des chances et l'égalité d'accès à l'échelle du Nunavut sont des éléments essentiels pour assurer notre succès ;

- La terre, les compétences linguistiques et la fierté de la culture et des langues sont des éléments essentiels pour les adultes aussi bien que pour les enfants ;
- Notre système d'éducation doit s'appuyer sur les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit ;
- Les enfants doivent pouvoir recevoir l'enseignement dans leur langue maternelle ;
- Le respect des individus sert de fondement à des apprentissages efficaces et à un milieu de travail sain.

### En 2020, le Nunavut sera un endroit où :

- La population du Nunavut s'adapte aux changements et acquiert de nouvelles compétences tout en préservant sa culture et sa langue maternelle ;
- Le Nunavut est une société bilingue, inuktitute et anglaise, respectueuse et engagée à respecter les besoins et les droits des francophones ;

- Les Inuit ont reçu le soutien requis pour leur formation et occupent des postes de commande au sein du gouvernement et dans les collectivités et la main d'œuvre est représentative dans tous les secteurs d'activité ;
- Les programmes d'éducation sont offerts de manière stratégique en s'appuyant sur les besoins de chaque collectivité ;
- Il existe une gamme complète de programmes d'éducation complémentaires, ce qui permet aux individus un accès continu à diverses formations ;
- Notre histoire et nos réalisations ont été préservées et reconnues dans nos livres, dans les musées et par nos œuvres d'art et tout cela est source de fierté pour l'ensemble des Canadiens.

### **Les principales réalisations du premier gouvernement du Nunavut :**

#### **Avril 1999 – mars 2004 :**

- Le nombre de diplômés du secondaire et du collégial a augmenté de manière significative ;
- Le programme de formation des enseignants est offert à temps complet dans plusieurs collectivités ;
- Mise sur pied du programme de sciences infirmières du Nunavut ;
- Création de l'école de droit Akitsiraq qui permet aux étudiants de poursuivre des études en droit au Nunavut ;
- Mise en place d'un programme éducatif de 10 ans et d'une stratégie de développement des ressources ;
- L'étude sur la question de langue d'enseignement a été complétée ;
- Tenue d'ateliers sur le développement de la terminologie en inuktitut ;
- Mise sur pied d'un programme de stage en gestion afin de préparer les Inuit à occuper des postes de haute direction.

### **Priorités de la deuxième Assemblée législative du Nunavut :**

- En collaboration avec divers organismes, notamment les organismes créés dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales, adopter une Loi sur l'éducation propre au Nunavut soutenant de multiples options de développement de carrières ;
- Compléter le développement du programme éducatif de la maternelle à la 12e année et les outils d'enseignements qui s'y rattachent afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins du Nunavut ;
- Énoncer une politique sur la langue d'enseignement dans les écoles du Nunavut et fournir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre efficace ;
- Améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'inuktitut dans les écoles et au sein de la fonction publique ;
- Oeuvrer à l'établissement d'un système d'éducation public axé sur le succès académique d'une jeunesse bilingue possédant les

compétences et le savoir nécessaires à la réussite d'études post-secondaires ;

- Ancrer la culture inuite au profit des générations en finalisant les plans d'établissement d'un collège culturel du Nunavut ;
- Élargir les perspectives d'emploi pour la jeunesse, dans les domaines spécialisés, pour l'établissement d'une école de métiers au Nunavut d'ici la fin du mandat de la deuxième assemblée législative du Nunavut ;
- Offrir un plus grand nombre de programmes de développement de carrière dans les collectivités, incluant l'alphabétisation, la préparation à l'emploi, des programmes de certificats ou menant à l'obtention d'un diplôme ;
- Accroître le nombre d'Inuit oeuvrant à titre de formateurs d'adultes ou d'enseignants du collégial ;
- Créer des partenariats afin d'offrir plus de cours d'études supérieures menant à l'obtention d'un diplôme au Nunavut ;

- Offrir de la formation dans le domaine de la construction et de l'entretien des logements en partenariat avec les Associations locales d'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et le Collège de l'Arctique du Nunavut ;
- Chercher des partenaires, incluant le secteur privé, afin de financer une vaste gamme de programmes de formation dans les métiers au Nunavut ;
- Offrir du financement stable afin d'assurer la viabilité à long terme des principaux programmes de formation professionnelle et dans les métiers ;
- Développer des partenariats afin de répondre à l'augmentation de la demande, estimée à 30 %, dans le domaine de l'éducation

- et de la formation. Cette augmentation créera des besoins en infrastructures additionnelles : notamment de nouvelles écoles et de nouvelles installations collégiales ;
- Veiller à la sauvegarde du patrimoine inuit par l'actualisation du projet de mise sur pied d'un Centre du patrimoine territorial et le rapatriement des richesses culturelles du Nunavut présentement gardées dans d'autres régions ;
  - Estimer que tous les éléments du budget du Nunavut peuvent servir à la formation.